

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

N° d'ordre : DEL 32-10-2024

Objet de la délibération :
Approbation de la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :
01/10/2024

Date de publication en ligne :
15/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Tristan PIOLI, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD qui donne pouvoir à Laurent ALLEAUME, Adeline LE, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Marc BENTOURE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 101-1 et L. 101-2, L. 153-1 et suivants, R. 151-2 et suivants, R. 153-3 et suivants,

VU la délibération n° DEL 067-12-2021 en date du 14 décembre 2021 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et ses modalités de concertation

VU la délibération n° DEL 02-02-2023 en date du 7 février 2023 relative au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

VU la délibération n° DEL 01-01-2024 en date du 30 janvier 2024 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté n° 115/05/2024 relatif à l'ouverture de l'enquête publique unique,

VU le projet de PLU mis à disposition des Conseillers municipaux, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement,

VU le rapport du commissaire enquêteur joint à la présente délibération, ainsi que les avis des personnes publiques associées,

CONSIDÉRANT les avis formulés et la nécessité pour la commune d'apporter des modifications au projet arrêté,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission urbanisme en date du 10 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé de M. DELARUE, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, (CONTRE : Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS, Francine BERTRAND, ABSTENTION : Sylvie DESAGE).

APPROUVE le Plan local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,

ENJOINT M. le Maire à effectuer les formalités administratives de publication réglementaire pour rendre la présente délibération exécutoire,

DIT qu'une copie de cette délibération sera transmise aux personnes publiques associées.

Le Maire

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>